

Masterclass - Aliptic - Limoges (08/12/2022)

Le dispositif de la PPIE

Politique publique d'intelligence économique

En France

PRESENTATION

Intervenante : Elysabeth Bénali-Léonard

- Présidente SAS ExAcT international



- Expert en Protection des Entreprises & Sécurité Economique
- Conseillère du Commerce Extérieur de la France
- Déléguée S Y N F I E
- Membre Comité Afnor CN Cyber



PRESENTATION

**ExAcT international sas –
Technopole Ester – LIMOGES – France.**



Métiers

- ➔ **1. AUDIT de SECURITE ECONOMIQUE**
- ➔ **2. PREVENTION et RESILIENCE en cas de CYBERATTAQUE**
- ➔ **3. DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL /INFLUENCE**
- ➔ **4. SEMINAIRES**

POURQUOI une PPIE ?

ATTAQUES contre les INTERETS ECONOMIQUES Français

Investissements étrangers en France (IEF) :
Rachats d'entreprises technologiques

Utilisation du droit comme arme économique
Pillage d'informations, amendes colossales (FCPA)

Souveraineté numérique
Règlement Européen sur la protection des données RGPD 2016 vs
CLOUD Act américain 2018

Cyberattaques

POURQUOI une PPIE ?

CONSEQUENCE :

Une FRAGILISATION des ACTEURS ECONOMIQUES

UNE PERTE DE SOUVERAINETE

DE NOTRE PAYS

QUI PILOTE ?

Le SGDSN = Secrétariat Général à la Défense et la Sécurité Nationale (sous l'Elysée)

**MINISTERE
de l'ECONOMIE**

**MINISTERE
de l'INTERIEUR**

**MINISTERE
des ARMEES**

SISSE

**Service de l'Information Stratégique
et de la Sécurité Economique**



QUI PILOTE ?

Disse
Dtsi

Opérateur d'Importance Vitale - O I V

Disse
Dtsi

Service d'Activité d'Importance Vitale - SAIV

PREFECTURE

Disse
Dtsi

Patrimoine scientifique et Technique de la Nation - PPST

SECURITE ECONOMIQUE = REGALIEN (compétence unique de l'Etat)

COMMENT ?

LA POLITIQUE PUBLIQUE D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE doit :

- Garantir la continuité de l'activité économique en cas de crise majeure.
- Assurer la protection des intérêts économiques de la Nation.
- Organiser l'approvisionnement et l'utilisation des ressources nécessaires à la défense et à la sécurité nationale.
- Détecter et prévenir les menaces susceptibles d'affecter les entités économiques sensibles (OIV/SAIV).

QUELLES CIBLES en PRIORITE :

LES CIBLES d'INTERET VITAL pour la nation :

Appelés OPERATEURS d'IMPORTANCE VITALE = OIV

Regroupés en 4 grands services d'activités = SAIV

- TECHNOLOGIQUE
- ECONOMIQUE
- REGALIEN
- HUMAINE

QUELLES CIBLES en PRIORITE :

1. ALIMENTATION – GESTION de L'EAU - SANTE



**2. ACTIVITES CIVILES et JUDICIAIRES
ACTIVITES MILITAIRES de l'ETAT**



**3. ENERGIE
FINANCES
TRANSPORT**



**4. AUDIOVISUEL et INFORMATION
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
INDUSTRIE
ESPACE ET RECHERCHE**



EXEMPLES D'ATTEINTES ECONOMIQUES :



Cyberattaques : phishing, DNS..

Dénigrement



Contrefaçon

Lobbying



**IEF
FCPA..**

OBLIGATIONS des O.I.V. (Opérateurs d'Importance Vitale)

Mettre en place une sécurité économique dans l'entreprise pour assurer sa resiliance :

- Sécurité des systèmes d'information (stratégie, organisation, protection)
- Plan de continuation d'activité (PCA) en cas de cyberattaque
- Politique de conformité avec les partenaires (Due diligence/compliance)
- Sécurité physique et contrôle d'accès

ARSENAL LEGISLATIF FRANCAIS et EUROPEEN

RGPD	Lois SAPIN I et 2	Loi PacTe	Loi Secret des Affaires	Loi de Blocage IEF	Loi protection lanceurs d'alerte
<p>UE 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la vie privée - Maitriser le contrôle de la data; 	<p>Fr 1993/2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention corruption et transparence de la vie Publique - Protéger Lanceurs d'alerte 	<p>Fr 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - IEF soumis à autorisations (secteurs stratégiques) - Décret Montebourg 2014+2019 	<p>UE 2016</p> <p>Fr 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger contre l'espionnage industriel, - Renforcer propriété intellectuelle 	<p>Fr 1968/2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empecher de communiquer des infos stratégiques à des personnes étrangères 	<p>UE 2019</p> <p>Fr 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divulgarion de bonne foi d'infos sur une menace pour l'intérêt général
<p>Cloud Act 2018</p>	<p>Obligation Ets>500 salariés</p>				

QUELQUES POINTS DE CONTACTS APRES L'ATTAQUE :

CYBERATTQUES



OIV et SAIV



COLLECTIVITE ENTREPRISE

Contactez l'ANSSI

Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

<https://www.ssi.gouv.fr/en-cas-dincident/>



POINT de CONTACT



PARTICULIER

Victime d'une Cyberattaque ?

Contactez le dispositif d'assistance
CYBERMALVEILLANCE :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr>



Vous souhaitez signaler un contenu
illicite ou représentant une menace ?

Connectez vous sur le site PHAROS :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>



ATTAQUE ECONOMIQUE : DENIGREMENT / LOBBYING / CONTREFAÇON

<https://sisse.entreprises.gouv.fr>

Votre situation concerne un sujet économique ou scientifique : securite-economique@interieur.gouv.fr

Votre situation vous fait craindre une potentielle ingérence étrangère :
assistance-dgsi@interieur.gouv.fr



ATTAQUE ECONOMIQUE : DENIGREMENT / LOBBYING / CONTREFACON

Votre entreprise fait l'objet d'une campagne de dénigrement ?

Vous ne voulez pas disparaître après une cyberattaque ?

Faut-il breveter votre innovation ?

Comment s'assurer de la fiabilité d'un partenaire ?

Contactez nous : info@exact-international.com



...FIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION